
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 13 février 2018 à 19 h
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseiller du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
M. Richard Ryan, Conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

ABSENCES :

Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur général adjoint
Me Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des
Services administratifs et du Greffe
M. Guy Charbonneau, directeur des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture des Sports des Loisirs et
du développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux
entreprises
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec
les citoyens
M. Danik Guerrero, commandant du poste 20 du Service de police
M. Simon Durocher, inspecteur du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 02. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 69, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1569-1575, rue Saint-Hubert et 1566-1574, rue Saint-Christophe : Aucune intervention
- 84, rue Sainte-Catherine Ouest (Théâtre du Nouveau Monde) : Aucune intervention

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 3471, rue Peel : Aucune intervention
- 1462, rue Panet : Intervention favorable de monsieur Landry
- 1221, boulevard René-Lévesque Ouest : Aucune intervention
- 50, rue Sainte-Catherine Est : Intervention de monsieur Query

10.04 - CA18 240001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 février 2018

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Richard Ryan

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 février 2018 en ajoutant le point suivant :

65.01 : Motion pour que l'arrondissement de Ville-Marie réitère son appui au Comité logement Ville-Marie dans ses démarches de financement pour le projet de mobilisation et de soutien aux familles.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA18 240002

10.05 Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1170858013

Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Ron Rayside

- Accès au pont Jacques-Cartier à partir de la rue Ontario

Monsieur Claude Rondeau

- Transport adapté

Monsieur Jean Poulin

- Taxes - Investisseurs étrangers

Monsieur Éric Michaud

- Logement social

Monsieur Réal Carbonneau

- AirBnb - Résidences de tourisme

Monsieur Rick Khanna

- Stationnement 303 rue Le Royer Est

Monsieur Sébastien Longtin

- Virage à gauche sur Ontario

- Demandes de permis

Monsieur Jean-Paul Joubert

- Règlement sur la salubrité

Madame Marie-Andrée Bérubé

- Virage à gauche interdit au coin de Saint-Hubert et René-Lévesque, direction ouest

- Campagne de courtoisie

Madame Lioudmila Zoueva

- Marchés publics de quartier square Phillips

Monsieur Jean-Yves Bourdages

- Les mezzanines sur les toits

- Déneigement sur la rue Ste-Catherine

Madame Laurel Thompson

- Subventions municipales pour le REM

CA18 240003

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 20 h 15, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Cathy Wong

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1170858013

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Yvan Gélinas
- Règlements SRRR

Madame Valérie Pelletier
- Permis musiciens de rue
- Étude démographique sur la cohabitation

Madame Perpetue Mukoareugwiza
- Soutien financier au projet « Pères des HJM »

Monsieur Philippe Morin
- Projet SAX :

Monsieur André Query
- AirBnb
- Projet le Bourbon

Monsieur Bernard Sanchez
- Déblayage de la neige sur les trottoirs
- Commission consultation hébergement

CA18 240004

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 20 h 45, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Cathy Wong

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1170858013

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Véronica Islas
- Entente Ville-Midi et Ententes triennales

Madame Claire Adamson
- En quoi le REM serait-il bon pour Montréal?
- École sur le terrain des Sulpiciens

Madame Irina Entin
- Circulation automobile

Monsieur Matthieu Pajot
- École sur le site du Children's

Monsieur Gregory Taillon
Démolition au 1075, Beaver Hall

Monsieur Karim Kammah
- Stationnement Radio Canada sur la rue Dorion
- Communauté auto Car2go

Monsieur Robert Hajaly
- École Peter-McGil
- Résidences de tourisme au 3410 Peel

10.06 - Période de questions des membres du conseil

- Aucune question
- Dépôt d'une motion pour que l'arrondissement de Ville-Marie réitère son appui au Comité logement Ville-Marie dans ses démarches de financement pour le projet de mobilisation et de soutien aux familles (65.01)

CA18 240005

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour études et adoption, les articles 10.07 à 10.12.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240006

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 décembre 2017

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1170141011

CA18 240007

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017 (Budget/PTI)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 décembre 2017 (Budget/PTI).

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1185237006

CA18 240008

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1185237005

CA18 240009

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 janvier 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1185237011

CA18 240010

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 23 janvier 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 23 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1185237012

CA18 240011

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 1^{er} février 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 1^{er} février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.12 1185237008

CA18 240012

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour études et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240013

Accorder un contrat de 587 522,25 \$, pour une durée de 24 mois, à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 17-16536 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 587 522,25 \$ pour le service d'excavation pneumatique et travaux connexes, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 17-16536 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 587 522,25 \$, à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 587 522,25 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1186937001

CA18 240014

Accorder un contrat au prix unitaire de 110 \$ / h à M.J. Contach enr. pour la location d'une remorqueuse avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement de la saison 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 25 294,50 \$ (appel d'offres sur invitation 18-16711 - 1 seul soumissionnaire)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 25 294,50 \$ pour la location d'une remorqueuse avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements de la saison 2017-2018 (appel d'offres sur invitation 18-16711 - 1 seul soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à M.J. Contach enr., seul soumissionnaire conforme, soit au prix unitaire de 110 \$/ h, pour 1 remorqueuses au prix total de 25 294,50 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1185382001

CA18 240015

Accorder un contrat de 595 340,55 \$, pour une durée de 36 mois, à 2632-2990 Québec inc. (Siforex) pour le service de sciage de béton, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 595 340,55 \$ (appel d'offres public 17-16545 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 595 340,55 \$ pour le service de sciage de béton, là où requis, dans l'arrondissement de Ville Marie (appel d'offres public 17-16545 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 595 340,55 \$, à 2632-2990 Québec Inc. (Siforex), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, soit au prix total de 595 340,55 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1186937002

CA18 240016

Modifier la résolution CA16 240240 et approuver la convention modifiée avec le Regroupement des archivistes religieux (R.A.R.) afin de diminuer la contribution accordée de 386 \$ dans le cadre des festivités, en 2017, du 375^e anniversaire de Montréal pour une contribution totale de 5 839 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240240 adoptée à sa séance du 10 mai 2016, accordé une contribution de 6 225 \$ au Regroupement des archivistes religieux (RAR) dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal, en 2017;

Attendu que le coût réel de ces activités s'est avéré inférieur aux coûts estimés :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier la résolution CA16 240240 et d'approuver la convention modifiée avec le Regroupement des archivistes religieux (R.A.R.) afin de diminuer la contribution accordée de 386 \$ dans le cadre des festivités, en 2017, du 375^e anniversaire de Montréal pour une contribution totale de 5 839 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1160644002

CA18 240017

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} mai 2018, une parcelle de terrain, connu comme étant le lot 3 362 046 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 296,2 m², située à proximité de l'emprise du CP, pour les fins d'entreposage pour la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, moyennant un loyer total de 76 406,50 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} mai 2018, une parcelle de terrain connu comme étant le lot 3 362 046 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 296,2 m², à des fins d'entreposage des équipements pour la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, moyennant un loyer annuel de 73 083,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1175323012

CA18 240018

Modifier la résolution CA16 240027 et approuver la convention modifiée avec la Société écocitoyenne de Montréal afin de prolonger le « Programme écologique des couches lavables », et ce, jusqu'à épuisement des fonds

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240027 adoptée à sa séance du 9 février 2016, approuvé la convention et accordé une contribution de 10 000 \$ à la Société écocitoyenne de Montréal pour le programme écologique des couches lavables;

Attendu qu'au terme de la convention quarante-quatre des cinquante subventions prévues ont été remises à des familles résidentes de l'arrondissement :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier la résolution CA16 240027 et d'approuver la convention modifiée avec la Société écocitoyenne de Montréal afin de prolonger le « Programme écologique des couches lavables », jusqu'à épuisement des fonds.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1164105001

CA18 240019

Modifier la résolution CA17 240241, approuver la convention modifiée avec La Pépinière espaces collectifs afin d'augmenter la contribution de 4 742,72 \$, pour une contribution totale de 22 742,72 \$, dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 »

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240241 adoptée à sa séance du 9 mai 2017, approuvé la convention et accordé une contribution de 18 000 \$ à La Pépinière - espaces ouverts dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017;

Attendu que les coûts encourus par l'organisme justifient une bonification de la contribution accordée :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier la résolution CA17 240241 et d'approuver la convention modifiée avec La Pépinière espaces collectifs afin d'augmenter la contribution de 4 742,72 \$, pour une contribution totale de 22742,72 \$, dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 »;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1172624006

CA18 240020

Autoriser une dépense additionnelle de 53 801,40 \$ pour la location de 3 tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018, dans le cadre des contrats accordés à S. Boudrias Horticole et 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette), majorant ainsi la dépense de 179 338,01 \$ à 233 139,41 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240666 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, accordé un contrat au prix unitaire de 139,95 \$ / h à S. Boudrias Horticole inc. et un contrat de 125,00 \$ / h à 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette) pour la location de 3 Tracteurs/Chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 179 338,01 \$ (appel d'offres public 17-16591 - 2 soumissionnaires);

Attendu que les heures estimées aux contrats de déneigement s'avèrent insuffisantes :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense additionnelle de 53 801,40 \$, taxes incluses, pour la location de 3 tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018, dans le cadre des contrats accordés à S. Boudrias Horticole inc. et à 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette) en majorant ainsi la dépense maximale de 179 338,01 \$ à 233 139,41 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1175382006

CA18 240021

Accorder un contrat de 521 693,37 \$ à Construction Urbex inc. pour effectuer les travaux de réaménagement du parc Marcelle-Barthe et autoriser une dépense maximale de 592 193,37 \$ (appel d'offres public VMP 17-043 - 9 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 592 193,37 \$ pour l'aménagement du parc Marcelle-Barthe (appel d'offres public VMP-17-043 – 9 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Construction Urbex inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 521 693,37 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense, conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1177763001

CA18 240022

Autoriser une dépense additionnel de 14 279,90 \$ pour la location de 2 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018, dans le cadre des contrats accordés à M.J. Contach enr., majorant ainsi la dépense de 95 199,30 \$ à 109 479,20 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240013 adoptée à sa séance du 14 février 2017, accordé un contrat au prix unitaire de 69 \$/h à M. J. Contach enr. pour les services de deux remorqueuses avec chauffeurs pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016 2017 et 2017-2018;

Attendu que les heures estimées aux contrats de déneigement s'avèrent insuffisantes :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense additionnelle de 14 279,90 \$, taxes incluses, pour la location de 2 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement des saisons 2016-2017 et 2017-2018, dans le cadre du contrat accordé à M.J. Contach enr., en majorant la dépense maximale de 95 199,30 \$ à 109 479,20 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1167203012

CA18 240023

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour études et adoption, les articles 20.11 à 20.19.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240024

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Société pour l'action, l'Éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour un plan d'action visant à assurer l'entretien paysager des aménagements du Quartier 21 Peter-McGill, ainsi que la sensibilisation de ses parties prenantes et accorder une contribution de 14 500 \$ pour l'année 2018, de 14 500 \$ pour l'année 2019 et de 14 500 \$ pour l'année 2020 pour un contribution totale de 43 500 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la SAESEM (Éco-quartier Peter-McGill) pour un plan d'action visant à assurer l'entretien paysager des aménagements du Quartier 21 Peter-McGill ainsi que la sensibilisation de ses parties prenantes;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 14 500 \$ pour l'année 2018;
- 14 500 \$ pour l'année 2019;
- 14 500 \$ pour l'année 2020;

D'imputer cette dépense totale de 43 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1185876001

CA18 240025

Approuver la convention et accorder un contrat à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA, aux fins d'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, du 13 février 2018 au 31 janvier 2020 et autoriser une dépense maximale de 272 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention et accorder un contrat de 272 000 \$ à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA, pour le service de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie du 13 février 2018 au 31 janvier 2020;

D'autoriser, à cette fin, une dépense totale de 272 000 \$;

D'autoriser cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décision.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1187170001

CA18 240026

Modifier la résolution CA17 240020 et approuver les conventions modifiées, pour une durée de trois mois, soit du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, avec le Foyer pour femmes autochtones de Montréal et la Mission Old Brewery et accorder une contribution totale de 43 595 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240020 adoptée à sa séance du 14 février 2017, approuvé les conventions et accordé une contribution de 110 761 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour la réalisation d'un projet d'intervention de milieu au square Cabot et ses alentours ainsi qu'une contribution de 63 620 \$ à la Mission Old Brewery pour la réalisation d'un projet de navette visant à transporter les usagers de l'ouest vers les ressources plus nombreuses situées à l'est de l'arrondissement;

Attendu que ces deux conventions se sont terminées le 31 décembre 2017;

Attendu qu'il est primordial que ces deux services puissent fonctionner en continu :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier la résolution CA17 240020 et approuver les conventions modifiées, pour une durée de trois mois, soit du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, avec le Foyer pour femmes autochtones de Montréal et la Mission Old Brewery;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 27 690 \$ au Foyer pour femmes autochtones;
- 15 905 \$ à la Mission Old Brewery;

D'imputer cette contribution totale de 43 595 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1173405001

CA18 240027

Approuver la convention avec Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation d'une étude sur les retombées sociocommunautaires de l'activité culturelle dans le pôle de création des Faubourgs dans le cadre du Programme quartier intégré (QI) Sainte-Marie et accorder une contribution de 12 500 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention avec Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation d'une étude sur les retombées sociocommunautaires de l'activité culturelle dans le pôle de création des Faubourgs dans le cadre du Programme quartier intégré (QI) Sainte-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 12 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.
Adoptée à l'unanimité.

20.14 1186673002

CA18 240028

Accorder un contrat de 45 000 \$, d'une durée d'un an, à compter du 15 février 2018, à COFORCE inc. pour l'entretien sanitaire du tunnel Champs de Mars et autoriser une dépense maximale de 45 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 45 000 \$ pour l'entretien sanitaire du tunnel Champs de Mars (contrat de gré à gré);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Coforce inc. d'une durée de 12 mois, prenant effet le 15 février 2018, plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total de 45 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1186890009

CA18 240029

Modifier la résolution CA17 240242 afin de prolonger la durée de la convention et augmenter de 20 505,58 \$ la contribution accordée à la Société de développement social pour une contribution totale de 131 738,47 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240242 adoptée à sa séance du 9 mai 2017, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société de développement social pour la réalisation d'un projet de médiation et d'intervention de rue;

Attendu que le besoin de soutien et d'intervention sociale auprès de cette population demeure nécessaire :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier la résolution CA17 240242 afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 mars 2018 et augmenter de 20 505,58 \$ la contribution accordée à la Société de développement social pour une contribution totale de 131 738,47 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1175179003

CA18 240030

Annuler la contribution de 200 \$ accordée au RAPLIQ pour l'événement « vernissage-cocktail-bénéfice » prévu le 5 décembre 2017

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240588 adoptée à sa séance du 22 novembre 2017, accordé des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 300 \$;

Attendu que le RAPLIQ a annulé l'événement « vernissage-cocktail-bénéfice du 5 décembre 2017 » :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'annuler la contribution de 200 \$ accordée au RAPLIQ pour l'événement « vernissage-cocktail-bénéfice » prévu le 5 décembre 2017 :

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1170619008

CA18 240031

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 70 000 \$ à la Société de développement commercial du Village et à la Société de développement commercial du Quartier latin, afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire des organismes

Attendu le Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial (CA-24-034) :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes:

- 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire de la Société de développement commercial;
- 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Quartier latin afin de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire de la Société de développement commercial;

D'imputer cette dépense totale de 70 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1180318001

CA18 240032

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 41 965 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 \$ au Jardin communautaire Médéric-Martin;
- 700 \$ au Y des femmes de Montréal;
- 2 500 \$ à l'Écomusée de la maison du fier monde inc;
- 4 500 \$ au Carrefour Saint-Eusèbe;
- 4 975 \$ au Club optimiste Saint-Jacques de Montréal;
- 6 475 \$ à l'Association sportive communautaire Camillien-Houde inc;
- 1 000 \$ à Soi-Art;
- 5 000 \$ au Centre d'écoute et d'intervention Face à Face;
- 500 \$ à la Clinique Droits Devants;
- 500 \$ à Filministes;
- 2 000 \$ à Innovation Jeunes;
- 2 000 \$ à Projet T.R.I.P.;

- 2 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud;
- 5 000 \$ à la Chambre de commerce LGBT du Québec;
- 915 \$ au Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal;
- 1 500 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil;
- 900 \$ au Groupe Harmonie;
- 1 000 \$ à la Corporation Maison Lucien L'Allier Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 41 965 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1180619001

CA18 240033

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour études et adoption, les articles 30.01 à 30.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240034

Adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles »

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1186316001

CA18 240035

Prendre acte du dépôt des états financiers conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ, c. C-19)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt des états financiers des personnes morales ayant reçues une contribution annuelle de la Ville d'au moins 100 000 \$ conformément à l'article 107.9 de la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ, c. C-19).

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1170141008

CA18 240036

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1185237002

CA18 240037

Appuyer le projet de l'Université du Québec à Montréal afin que cette dernière puisse déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV »

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'appuyer le projet de l'Université du Québec à Montréal afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV » pour l'agrandissement de son Centre sportif.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1184105001

CA18 240038

Appuyer le projet de l'Université Concordia afin que cette dernière puisse déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV »

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'appuyer le projet de l'Université Concordia afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV » pour la création d'un centre d'entraînement de crossfit.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1184105002

CA18 240039

Appuyer le projet de l'Association des Chemins du soleil afin que cette dernière puisse déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV »

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'appuyer le projet de l'Association des Chemins du soleil afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV » pour le parachèvement de ses aménagements sportifs au sous-sol ainsi qu'un aménagement d'un espace sportif au rez-de-chaussée du Centre communautaire Sainte-Brigide.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1184105003

CA18 240040

Autoriser un remboursement de 3 525 303,49 \$, taxes incluses, à la Société québécoise des infrastructures (SQI) des frais perçus relatifs à l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du projet de transformation et d'agrandissement de l'édifice Wilder situé au 1433-1451, rue De Bleury

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser un remboursement de 3 525 303,49 \$, taxes incluses, à la Société québécoise des infrastructures (SQI) des frais perçus relatifs à l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du projet de transformation et d'agrandissement de l'édifice Wilder situé au 1433-1451, rue De Bleury.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1172701048

CA18 240041

Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2017 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte, conformément au Règlement 07-053, du dépôt du rapport annuel 2017 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1180141001

CA18 240042

Modifier la résolution CA16 240185 afin d'autoriser une affectation supplémentaire de 22 915,81 \$ en provenance de la réserve SST afin de couvrir les coûts des assignations temporaires de l'année 2017 et autres frais reliés à la santé et sécurité au travail

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240185 adoptée à sa séance du 12 avril 2016, autorisé une affectation de surplus de 400 000 \$ pour couvrir les coûts des assignations temporaires 2016-2017 ainsi qu'un montant de 75 000 \$ pour financer les coûts des formations et des actions communications « SST » en provenance des comptes de surplus « SST » de l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu qu'en 2016 le ratio des assignations temporaires de l'arrondissement s'élevait à 36.2%;

Attendu que pour l'année 2017 le ratio s'élève à 47% :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier la résolution CA16 240185 afin d'affecter un montant supplémentaire de 22 915,81 \$ en provenance de la réserve SST afin de couvrir les coûts des assignations temporaires de l'année 2017 et autres frais reliés à la santé et sécurité au travail;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1165204001

CA18 240043

Autoriser la disposition, à titre gratuit, du mobilier de bureau ayant dépassé sa durée de vie ou étant devenu hors d'usage à l'organisme Centre Récréatif Poupart

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser la disposition à titre gratuit du mobilier de bureau ayant dépassé sa durée de vie ou étant devenu hors d'usage à l'organisme Centre Récréatif Poupart.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1175377005

CA18 240044

Autoriser une affectation des surplus de 690 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail, pour les années 2018 et 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une affectation des surplus de 690 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail, pour les années 2018 et 2019;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières du dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.11 1187729001

CA18 240045

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour études et adoption, les articles 40.01 à 40.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240046

Adopter une résolution autorisant la démolition de 3 bâtiments, situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Bijouterie Château d'Ivoire) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) D'accorder, pour les bâtiments situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 9, 237, 582 et 655.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de démolir les 3 bâtiments existants;
 - c) de construire un bâtiment commercial de 4 étages, le tout substantiellement conforme aux plans A100 à A108, signés et scellés par M. Daniel Lapalme, architecte, estampillés par l'arrondissement le 9 novembre 2017;
 - d) d'occuper, aux fins d'un usage commercial autorisé de la catégorie M.8, une superficie de plancher supérieure à 200 m² par établissement;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) fournir, préalablement à la délivrance des certificats d'autorisations de démolition pour les bâtiments visés, le dépôt d'une lettre de garantie totale de 551 240 \$, à titre de garantie monétaire visant à assurer l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé, cette garantie monétaire devant demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition et le programme de réutilisation du sol dégagé soient complétés;
 - b) soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
1177199016
pp 362

CA18 240047

Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, pour le bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 134, 201 et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'occuper le rez-de-chaussée (environ 232 m²) du bâtiment aux fins de l'usage « restaurant » malgré la distance minimale exigée par rapport à un autre restaurant.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
1170607009
pp 366

CA18 240048

Adopter une résolution autorisant l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement des bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

1) D'accorder, pour les lots 1 181 954 et 1 181 987 situés en bordure de la rue De La Gauchetière entre les rues Bernadette et Notre-Dame-de-Lourdes, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:

- a) de démolir tout en conservant et restaurant la façade du 429, rue De La Gauchetière Est;
- b) d'agrandir et de réunir les bâtiments situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, malgré les articles 9 et 177 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le tout substantiellement conforme aux plans signés et scellés par Menkes, Shonner, Dagenais, Letourneux, architectes, daté du 13 avril 2017 et estampillés par l'arrondissement le 4 octobre 2017;
- c) d'occuper la totalité du bâtiment aux fins de l'usage « bureau»;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- a) respecter un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- b) conserver in situ et restaurer la façade du bâtiment situé au 429, rue De La Gauchetière Est afin de l'intégrer au projet d'agrandissement;
- c) fournir, au dépôt de la demande de permis de transformation, des lettres d'ententes signées par chacun des locataires résidents au 441, rue de La Gauchetière Est ainsi que leur date de résiliation ou de fin de bail;
- d) au dépôt de la demande de permis de transformation, fournir un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du projet qui met en valeur les façades tout en contribuant au confort de la rue;
- e) soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure de titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent:
 - i) préserver et mettre en valeur l'ensemble formé de deux immeubles
 - ii) les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;

3) De fixer la prise d'effet de cette autorisation au jour où son titulaire déposera à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises une lettre de garantie bancaire de 115 075 \$; cette garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux prévus au paragraphe 1 soient réalisés et qu'un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du projet soit fourni;

4) De fixer un délai de 60 mois pour l'obtention d'un permis de transformation pour les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
1174869010
pp 365

CA18 240049

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 8 069 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs - Adoption

Attendu que, le 12 décembre 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le règlement CA-24-280 intitulé Règlement autorisant un emprunt de 8 069 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de Parcs.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
1177128008
CA-24-280

CA18 240050

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2018 - Adoption

Attendu que, le 12 décembre 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le règlement CA-24-274 intitulé Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
1170858008
CA-24-274

CA18 240051

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer l'agent de gestion des ressources financières et le conseiller en gestion des ressources financières par l'agent de bureau principal à la division des ressources financières et matérielles - Adoption

Attendu que, le 12 décembre 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le Règlement CA-24-279 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer l'agent de gestion des ressources financières et le conseiller en gestion des ressources financières par l'agent de bureau principal à la division des ressources financières et matérielles

Adoptée à l'unanimité.

40.06
1170858015
CA-24-279

CA18 240052

Adopter, en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ c. S-4.1.1), un règlement autorisant l'occupation à des fins de garderie au 205, avenue Viger Ouest - Adoption

Attendu que, le 12 décembre 2017, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter, en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ S-4.1.1), le Règlement CA-24-281 intitulé Règlement autorisant l'occupation à des fins de garderie au 205, avenue Viger Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
1173332005
CA-24-281

CA18 240053

Édicter une ordonnance déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel, sur la rue De La Gauchetière côté sud, à l'est de la rue De Bleury, en abord de l'hôtel Monville Montréal, situé au 1041 rue De Bleury

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1 o. 200 déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel, sur la rue De La Gauchetière côté sud, à l'est de la rue De Bleury, en abord de l'hôtel Monville Montréal, situé au 1041 rue De Bleury.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1185914001

CA18 240054

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2018, 1^{re} partie C)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 557, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 196 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 508 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 112 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 109 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1187803001

CA18 240055

Adopter un règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) afin de modifier les modalités de la période de questions du public - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Robert Beaudry donne avis de motion de l'adoption du règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135).

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1180858003

CA18 240056

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour études et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240057

Adopter une résolution modifiant l'autorisation de développer un projet immobilier à usages mixtes au 975, rue Lucien-L'Allier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

De modifier la résolution CA16 240043 par :

1) L'ajout, à la fin de l'article 1), du paragraphe suivant :

« d) d'ériger et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 16 à 32, réalisés par Geiger et Huot Architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 30 janvier 2018. »

2) Le remplacement du paragraphe a) de l'article 2) par le suivant :

« a) l'édifice sis au 975, rue Lucien-L'Allier, doit être conservé sur une profondeur d'au moins 15 m par rapport au plan principal de la façade, tel qu'illustré aux plans mentionnés précédemment. »

3) L'ajout, à la fin de l'article 2), des paragraphes suivants :

« j) l'alignement sur rue, la volumétrie, les retraits d'alignements et la composition architecturale doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;

k) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Titre VIII et aux critères relatifs à une surhauteur (article 36), les critères additionnels suivants s'appliquent :

i. Le traitement architectural de la façade donnant sur le futur lien piétonnier doit favoriser l'animation sur rue par sa composition et la présence d'accès piétonniers;

ii. Les balcons doivent être traités en loggia, avec une insertion discrète;

iii. Les nouvelles ouvertures pratiquées dans l'édifice Blachford doivent respecter la composition d'origine;

iv. Le traitement de la façade du volume de la rue De La Montagne doit favoriser un encadrement de la rue à l'échelle du piéton;

v. La viabilité des espaces végétalisés sur la terrasse doit être assurée.»

Adoptée à l'unanimité.

40.11
1177400004
pp 371

CA18 240058

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), des dérogations permettant la modification de l'implantation au sol, de la hauteur et de la volumétrie d'une saillie en façade de la rue Sainte-Catherine pour le bâtiment situé au 84, rue Sainte-Catherine Ouest (Théâtre du Nouveau Monde)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) pour le bâtiment situé au 84, rue Sainte-Catherine Ouest, des dérogations permettant la modification de l'implantation au sol, de la hauteur et de la volumétrie d'une saillie en façade de la rue Sainte-Catherine, et ce, notamment en dérogation à l'article 4 du Règlement portant approbation d'un projet de modification visant l'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde situé au 84, rue Sainte-Catherine Ouest et la démolition du bâtiment situé au 1245, rue Saint-Urbain (96-015) (Théâtre du Nouveau Monde), le tout substantiellement conforme aux plans préparés par Lapointe Magne & associés, datés « 12 février 2018 », et estampillés par l'arrondissement le 15 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1187199001

CA18 240059

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « bureau » à tous les étages du bâtiment situé au 3471, rue Peel

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, l'usage « bureau » à tous les étages du bâtiment situé au 3471, rue Peel, et ce, conformément à l'article 151 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1187400001

CA18 240060

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1015, rue Saint-Alexandre et 425, avenue Viger Ouest, de l'obligation de fournir 13 unités de stationnement

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1015, rue Saint-Alexandre et 425, rue Viger Ouest, de l'obligation de fournir les 13 unités de stationnement qu'exige le Règlement d'urbanisme (01-282);

De prendre acte de son engagement à verser 65 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1180394001

CA18 240061

Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse et permettre la danse, les représentations théâtrales et cinématographiques ainsi que les concerts sur la terrasse du 44^e étage du bâtiment situé au 1, place Ville-Marie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1, place Ville-Marie, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 390 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser l'aménagement d'un café-terrasse au 44^e étage, et de permettre la danse, les représentations théâtrales et cinématographiques ainsi que les concerts sur cette terrasse.

Adoptée à l'unanimité.

40.15
1186255001
pp 372

CA18 240062

Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102) une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine, pour le quadrilatère défini par les rues entre les rues Mansfield et De Bleury et les boulevards Robert-Bourassa et René-Lévesque, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 14 février 2018 au 20 décembre 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102, article 2), l'ordonnance CA-24-102, o. 3 permettant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Mansfield et De Bleury et les boulevards De Maisonneuve et René-Lévesque, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 15 février 2018 au 20 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1182931001

CA18 240063

Adopter une résolution autorisant l'usage pharmacie au 5^e étage du bâtiment situé au 1980, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1980, rue Sherbrooke Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 179 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser l'usage pharmacie au 5^e étage.

Adoptée à l'unanimité.

40.17
1186255003
pp 369

CA18 240064

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » au sous-sol et au rez-de-chaussée d'un bâtiment projeté, situé au 1462, rue Panet

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » au sous-sol et au rez-de-chaussée d'un bâtiment projeté, situé au 1462, rue Panet, et ce, conformément au paragraphe 3^o de l'article 150 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1177400002

CA18 240065

Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit, complémentaire au restaurant situé au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1437, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 12 décembre 2017 et l'a soumis à une consultation publique le 1^{er} février 2018 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) pour le bâtiment situé au 1240, rue University, l'autorisation de déroger à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'autorisation d'aménager un café-terrasse sur le toit, complémentaire au restaurant sis au rez-de-chaussée conformément aux plans préparés par Jean-Pierre Lagacé architecte, et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 7 septembre 2017;
- 2) D'assortir cette autorisation à la condition de privilégier un éclairage approprié qui permet de concentrer la dispersion lumineuse exclusivement sur le café-terrasse afin de contribuer au respect du voisinage.

Adoptée à l'unanimité.

40.19
1174869013
pp 367

CA18 240066

Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation de façon permanente, de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville entre les rues Viger et Saint-Antoine ainsi que le retrait de 27 espaces tarifés sur ce tronçon de rue

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 199 déterminant la fermeture à la circulation automobile, de façon permanente, de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville entre les rues Viger et Saint-Antoine;

De retirer 27 espaces de stationnement tarifés sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville entre les rues Viger et Saint-Antoine.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1187876001

CA18 240067

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour études et adoption, les articles 40.21 à 40.27.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240068

Confirmer la décision du Comité d'étude des demandes de démolition rendue le 28 septembre 2017 relativement aux demandes d'autorisation de démolition des bâtiments portant les numéros 154 à 160, rue King, et 263 à 269, rue Queen

Attendu que le Comité d'étude des demandes de démolition a rendu, le 28 septembre 2017, une décision relativement aux bâtiments portant les numéros 154 à 160, rue King, et 263 à 269, rue Queen;
Attendu que l'article 24 du Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) prévoit que tout intéressé peut, dans les 30 jours d'une décision du comité, interjeter appel de celle-ci par écrit devant le conseil;

Attendu que de telles demandes ont été reçues et que les membres du conseil en ont pris connaissance;
Attendu que l'article 25 du règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) prévoit que le conseil peut confirmer la décision du comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait da rendre :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De confirmer, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), aux fins de la délivrance du certificat, la décision rendue par le Comité d'étude des demandes de démolition à sa séance du 28 septembre 2017 relativement aux demandes d'autorisation de démolition 3001165097 et 3001165100, visant les bâtiments portant les numéros 154 à 160, rue King, et 263 à 269, rue Queen.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1177176003

CA18 240069

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » pour le bâtiment projeté au 50, rue Sainte-Catherine Est

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), dans le bâtiment projeté au 50, rue Sainte-Catherine Est, l'usage « nombre illimité de logements », et ce, conformément au paragraphe 1^o de l'article 247 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1184869002

CA18 240070

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 1^{re} partie, A) et édicter une ordonnance

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 1^{re} partie, A);

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o.558 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1186673001

CA18 240071

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment ne respectant pas les conditions prévues pour le mode d'implantation contigu requis par le secteur et dont la marge latérale est inférieure à 4 mètres, pour le bâtiment situé aux 1569-1575, rue Saint-Hubert et 1566-1574, rue Saint-Christophe - Projet Le Zénith

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé aux 1569-1575, rue Saint-Hubert et 1566-1574, rue Saint-Christophe, une dérogation au mode d'implantation contigu et à la marge latérale, qui est inférieure à 4 mètres, pour le volume ayant front sur la rue Saint-Christophe - Projet Le Zenith, et ce, en dérogation des articles 56 et 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) .

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1177303019

CA18 240072

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, les usages « débit de boissons alcooliques » et « restaurant, traiteur » au troisième étage du volume à l'intersection de la rue Drummond et du boulevard René-Lévesque compris dans le bâtiment situé au 1221, boulevard René-Lévesque Ouest

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), les usages « débit de boissons alcooliques » et « restaurant, traiteur » au troisième étage du volume à l'intersection de la rue Drummond et du boulevard René-Lévesque compris dans le bâtiment situé au 1221, boulevard René-Lévesque Ouest, et ce, conformément au paragraphe 1 ° de l'article 136 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.25 1187303001

CA18 240073

Adopter une résolution autorisant l'usage restaurant et un café-terrasse dans une cour latérale pour le bâtiment situé au 221, rue du Saint-Sacrement, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 221, rue du Saint-Sacrement, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger aux articles 201, 266 et 391 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'exploiter, en plus des usages prescrits, l'usage commercial « restaurant » dans une partie du bâtiment ainsi que l'usage « café-terrasse » dans une cour, le tout substantiellement conforme aux plans préparés par CGA architectes inc., datés de décembre 2017, et estampillés ainsi qu'annotés par l'arrondissement le 31 janvier 2018;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) bonifier le couvert végétal de la cour;
- b) prohiber l'utilisation de peinture sur les murs extérieurs et le sol;
- c) restaurer le mur en pierre mitoyen ouest;
- d) soumettre le projet d'aménagement du café-terrasse et des cours à une révision de projet prévu au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants:
 - i) opter pour des matériaux sobres et durables pour l'aménagement de la cour;

- ii) favoriser un mobilier qui s'harmonise à l'échelle piétonne du site;
- iii) assurer une bonne cohabitation des zones piétonnes et véhiculaires.

Adoptée à l'unanimité.

40.26
1186255004
pp 373

CA18 240074

Adopter une résolution autorisant notamment un restaurant d'une superficie supérieure au maximum autorisé, un café-terrasse sur un toit, un quai de chargement et un débarcadère dérogatoires et un stationnement public intérieur pour le bâtiment à construire au 1020, rue De Bleury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Projet Humaniti – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour le terrain compris entre l'avenue Viger et les rues Hermine, De La Gauchetière et De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 229, 232, 381, 392 et 593 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)
- b) d'aménager et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 13, 14, 16 et SK-12 à SK-17, réalisés par Les services intégrés Lemay inc. et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 2 février 2018;

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) l'aménagement et l'occupation du restaurant, du café-terrasse et du stationnement doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) l'affichage de l'usage « centre d'activité physique » est interdit;
- c) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) les aménagements et le mobilier de l'espace libre au sol doivent être conçus de manière à en faciliter l'entretien et à respecter le caractère du lieu, de l'édifice et de la Place Jean-Paul-Riopelle;
 - ii) les matériaux de revêtement au sol du débarcadère doivent être durables, contribuer à assurer la sécurité des piétons;
 - iii) l'aménagement de l'aire de stationnement et le contrôle des accès doivent assurer la sécurité des utilisateurs, celle des piétons circulant sur les voies publiques adjacentes et être conçus de manière à éviter toute perturbation de la circulation sur les voies publiques adjacentes.

3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.27

1177303016
pp 370

CA18 240075

Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2017 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie au 31 décembre 2017;

De transmettre ce rapport au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1176071010

CA18 240076

Motion pour que l'arrondissement de Ville-Marie réitère son appui au Comité logement Ville-Marie dans ses démarches de financement pour le projet de mobilisation et de soutien aux familles

Attendu que depuis 40 ans, le Comité logement Ville-Marie travaille à défendre les droits des locataires, de même qu'à faire la promotion, mobiliser la collectivité et soutenir le développement de projets de logements sociaux visant à répondre aux divers besoins de la population du territoire du centre-ville de Montréal, et notamment à ceux des familles à faible ou modeste revenu;

Attendu que depuis six ans, l'organisme porte ainsi un projet de mobilisation et de soutien aux familles impliquées dans le développement de projets de coopératives ou d'autres formes d'habitation sociale répondant à leurs besoins, financé par l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que ce projet s'inscrit dans le cadre des plans de quartier des trois tables de concertation de quartier de notre territoire, soit la Table de développement social du Centre-Sud, la Table de concertation du Faubourg St-Laurent ainsi qu'InterAction du quartier Peter McGill;

Attendu que ce projet de mobilisation et de soutien aux familles est soutenu par l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement social au niveau de l'arrondissement, soit les réseaux communautaire, municipal, scolaire ainsi que de la santé :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Richard Ryan

Que l'arrondissement de Ville-Marie réitère son appui au Comité logement Ville-Marie dans ses démarches de financement pour le projet de mobilisation et de soutien aux familles;

Que cette motion soit transmise à la ministre responsable de la protection des consommateurs et de l'habitation, au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

65.01

CA18 240077

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour études et adoption, les articles 70.01 et 70.02.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1170858013

CA18 240078

Fermer et retirer du domaine public les lots 5 916 100 et 5 930 774, du cadastre du Québec, situés entre la rue Clark, le boulevard De Maisonneuve Est et le boulevard Saint-Laurent

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De fermer et de retirer du domaine public les lots 5 916 100 et 5 930 774 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés entre la rue Clark, le boulevard De Maisonneuve Est et le boulevard Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1181368001

CA18 240079

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2018 afin de devancer l'heure des séances à 18 h 30

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2018 afin de devancer l'heure du début des séances à 18 h 30.

Les séances ordinaires à venir seront donc tenues à 18 h 30 aux dates et endroits suivants :

Date	Heure	Lieu	Adresse
13 mars 2018	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
10 avril 2018	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 mai 2018	18 h 30	Collège de Montréal, salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte-des-Neiges
12 juin 2018	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
4 juillet 2018	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
11 septembre 2018	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
9 octobre 2018	18 h 30	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est
13 novembre 2018	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
11 décembre 2018	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Adoptée à l'unanimité.

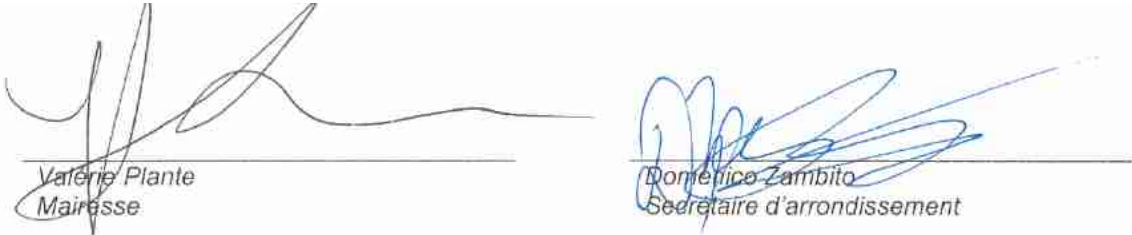
70.02 1180858002

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 13 mars 2018 à 19 heures, à la salle du conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 43.

70.03



Valérie Plante
Mairesse

Dominique Zambito
Secrétaire d'arrondissement

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA18 240085
lors de la séance du conseil tenue le 13 mars 2018*